

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 21 mai, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; PARISCOAT Dominique ; CHAPPE Fanny ; CONNAN Guy ; LE GOFF Yannick .



**DELBU2024-05-035**

**Habitat et revitalisation :** Convention coédition entre KULTUR BRETAGNE et l'Agglomération pour la réalisation du film documentaire sur la recherche-action « Du sacré aux communs - devenir des églises paroissiales »

En 2022, le territoire de l'Agglomération compte 57 églises paroissiales en cœur de bourg dont 29 églises inscrites au titre des bâtiments historiques. La conservation de ce patrimoine est aujourd'hui difficilement atteignable au vue de la situation des finances publiques et la capacité des communes à restaurer les églises. Un paradoxe apparait entre une pratique dominicale qui décroît et un effort « surdimensionné » des communes à le restaurer. Dans le cadre de sa politique de revitalisation de ses centres-bourgs, l'Agglomération a souhaité lancer une réflexion collective sur le devenir des églises de son territoire.

A l'heure de la transition sociétale et écologique et en prévention d'un patrimoine demain en péril, il s'agit :

- De comprendre la perception multidimensionnelle de ce patrimoine pour nos habitants, nos visiteurs, nos élus et les pratiquants,
- D'interroger de nouveaux usages que pourraient accueillir ces bâtiments repères, à forte valeur symbolique qui contribueraient à la revitalisation de nos bourgs.

L'Agglomération s'est donc rapprochée du CNRS et de l'école d'architecture de Saint-Etienne (ENSASE) pour mettre un place une recherche-action qui a pour objet de s'intéresser au patrimoine paroissial des petites villes, aujourd'hui menacé par la baisse de leur fréquentation, le retrait de l'ingénierie de l'Etat et la baisse des budgets locaux.

Afin de valoriser cette démarche, l'Agglomération souhaite réaliser un film documentaire et en faire un outil de pédagogie et de concertation auprès des élus et du grand public.

Suite à une consultation auprès de trois réalisateurs, KuB [KulturBretagne] a été retenu pour tourner, produire et diffuser des productions audiovisuelles numériques en lien avec le projet « Du sacré aux communs ? », projet de film- documentaire à partir d'une recherche-action menée sur le territoire de Guingamp Paimpol Agglomération.

KUB est une plateforme en accès libre, qui diffuse des œuvres visuelles et sonores, issues ou liées à la Bretagne, et connecte son public avec leurs créateurs. KuB propose des partenariats éditoriaux visant à renforcer la visibilité de productions culturelles. KuB réalise et éditorialise des entretiens, reportages et captations.

Dans le cadre de cette collaboration, KUB propose la mise en place d'une convention de coédition qui encadre la réalisation technique et financière de ce film.

Le montant total du film est de 18 678 € (TVA non applicable). Guingamp-Paimpol Agglomération prendra à sa charge 45 % de ce coût, soit 8 405.10 €. Ces crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

**Vu** la délibération DEL2023-12-263 par laquelle le Conseil d'Agglomération a approuvé la convention avec l'école normale supérieure et le CNRS pour un programme de recherche-action sur le devenir des églises ;

**Vu** le vote du budget du Conseil d'agglomération du 26 mars 2024 qui intègre le financement de ce film à son budget communication ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, avec 01 vote contre (SCOLAN Marie-Thérèse) 01 abstention (JOBIC Cyril) et 15 votes pour :

- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec KUB et à verser une participation à hauteur de 45 % soit 8 405.10 €, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

